

## Non orientation par le médecin

Par hellokitty06, le 20/02/2012 à 19:18

Bonsoir,

Il y a 7ans, j'avais 12ans, j'avais fait une tentative de suicide avec intention réelle de me donner la mort. J'avais avalé une dose de médicament assez importante mais pas assez pour me causer des dommages et je m'étais ouvert les veines assez profondemment. Ma mére m'a tout de suite enmenée chez le médecin. Il n'a pas donné d'indications à ce qu'on pouvait faire pour régler le probléme. Ma mére ne comprenant pas bien le français, elle n'était pas apte à m'enmener chez un psychologue ou alors demander une hospitalisation. Dans mon cas j'aurai aimé que le médecin demande une hospitalisation. Le sujet de cette tentative n'est plus ressorti avec ce médecin. 5ans plus tard j'ai développé des troubles du comportement alimentaire.

Ma question : Puis-je porter plainte? Que risque le médecin? ( je ne cherche pas à lui nuire donc j'aimerai savoir si il peut avoir une peine).

Merci.